

Düsseldorf, le 26 mai 2010

Changement dans le groupe de produits du système d'éclairage de la gaine

« FixLicht »

Le 06 juillet 2005 la directive européenne 2005/32/EG « exigences en matière d'écoconception applicables aux produits consommateurs d'énergie » a été publiée, plus connue comme Directive « Ecoconception », dont l'objectif est d'améliorer l'efficacité énergétique des produits consommateurs d'énergie. En outre la consommation d'énergie de ces produits dans l'état en veille ou éteint doit être réduit au minimum de ce qui est nécessaire pour garantir le fonctionnement régulier. Les exigences de cette directive doivent être remplies pour que les produits consommateurs d'énergie puissent être mis en circulation ou en service.

Pour transposer la Directive Ecoconception qui est d'un caractère très général, la Union Européenne a édicté différents règlements dans les dernières années pour donner vie à la Directive Ecoconception. Un exemple est le règlement (CE) No. 245/2009 „Détermination des exigences en matière d'écoconception applicables aux lampes fluorescentes [...]et aux ballasts électroniques“.

Dans ce règlement entre autres le degré d'efficacité des tubes fluorescents est défini. Ainsi une lampe fluorescente T8 36W (comme utilisé pour FixLicht) doit générer 93 lumen par Watt. Cela signifie qu'un tube 36W doit engendrer un flux lumineux de $93\text{lm/W} \times 36\text{W} = 3348\text{lm}$, ce qu'on ne peut achever qu'avec un tube fluorescent à 3 bandes.

Les tubes fluorescents standards à 1 bande (2700lm) que nous utilisons pour notre système d'éclairage de la gaine FixLicht ne sont plus admissibles. En outre l'indice de rendu des couleurs ne correspond pas au nouveau règlement. Tous les fabricants de renom ont déjà enlevé les « tubes standards » de leur programme de livraison.

Le nouveau règlement concerne aussi les ballasts électroniques dans les luminaires. Dans la lampe « FixLicht standard » un ballast électronique avec un Indice d'Efficacité Energétique (IEE) B2 est utilisé. Celui-ci est encore admissible jusqu'au 13.04.2017, de sorte qu'il n'y a pas de besoin urgent d'agir. Mais on est déjà en train de développer un nouveau luminaire.

Conclusion :

Chez W+W Aufzugkomponenten ce règlement concerne particulièrement le système d'éclairage de la gaine « FixLicht ». Dans les prochaines semaines les tubes des produits concernés de ce système seront remplacés par les nouveaux tubes fluorescents. Comme la production des nouvelles lampes exige une dépense de travail plus grande (il faut appliquer trois couches de la substance luminescente au lieu de seulement une), les prix de base augmentent.

Vous pouvez obtenir plus d'informations sur demande individuelle.

Pour les questions complémentaires veuillez contacter : Andreas Wallraff Tel: 0211 / 73848-195